

REGLEMENT BOUCLES BEL AIR 2019

Dimanche 5 Mai 2019

35^e 6 ou 12,2 km
1 ou 2 km (parcours jeunes)

**BOUCLES
BEL AIR**

**NOUVEAU
PARCOURS
2019**

DIMANCHE 5 MAI

INSRIPTIONS SUR
WWW.KMS.FR
WWW.BOUCBELAIR.FR



Contact organisation :
Sébastien BACQUET sebastien.bacquet@boucbelair.fr
0762667547 - 0442949309



Article 1 : La Boucle Bel Air

La course pédestre de 12,2 km intitulée *la Boucle Bel Air* (homologuée par le CDCHS et chronométrée par KMS) est ouverte aux cadets, juniors, espoirs, seniors, masters (1,2,3,4), hommes et femmes, licenciés ou non.

Ouverte à partir de 16 ans et aux personnes nées en 2003 ou avant
Elle est inscrite au Challenge du Pays d'Aix.

Article 2 : La Bouclette

La course pédestre de 6 km *la Bouclette* (chronométrée par KMS) est ouverte aux cadets, juniors, espoirs, seniors, masters (1, 2, 3, 4), hommes et femmes, licenciés ou non.

Ouverte à partir de 16 ans et aux personnes nées en 2003 ou avant
Elle est inscrite au Challenge du Pays d'Aix

Article 3 : La Boucle des jeunes

Une épreuve de course à pied chronométrée par Kms *La Boucle des jeunes*, de 1 et 2 km (distance selon les âges), est organisée pour les jeunes de 8 à 15 ans.

- Parcours 1 km : 8 à 11 ans / - Parcours 2 km : 12 à 15 ans

Article 4 : L'inscription

L'inscription des concurrents, âgés de moins de 18 ans, ne sera acceptée qu'accompagnée d'une autorisation parentale sur papier libre ou formulaire dûment rempli.

Attention : Le règlement de la course doit être remis exclusivement au Service des Sports et de la Vie Associative de la Ville de Bouc Bel Air, uniquement par chèque libellé à l'ordre de « Régie des Recettes Evènements » ou en Espèces.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Il est impossible de s'inscrire à plusieurs épreuves à la fois.

Inscriptions sur www.kms.fr ou à partir du 1er avril au service Sports et Vie Associative du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 30 et le jour de l'épreuve :

- De 7 h 30 à 8 h 45 au complexe des Terres Blanches pour la Boucle Bel Air (12,2 km) et la Bouclette (6 km).

- De 7 h 30 à 8 h 30 au complexe des Terres Blanches pour la Boucle des jeunes (1 et 2 km).



Article 5 : Les Tarifs et offres

Tarifs pour l'épreuve *La boucle bel air* (12,2 km)

12 € pour les personnes inscrites avant le 5 Mai 2019

14 € pour les personnes inscrites le jour de l'épreuve : le 5 Mai 2019

Tarifs pour l'épreuve *La bouclette* (6 km)

10 € pour les personnes inscrites avant le 5 Mai 2019

12 € pour les personnes inscrites le jour de l'épreuve : le 5 Mai 2019

Tarifs pour l'épreuve *La Boucle des jeunes*

3 € quelle que soit la date d'inscription

Limitée à 100 places.

Buffet + tee-shirt technique offert aux 500 premiers inscrits (toutes épreuves confondues).

Article 6 : La remise des dossards

L'accueil des participants et la remise des dossards se feront au complexe des Terres Blanches dès 7 h 30 le 5 Mai 2019.

Toutefois, il sera possible de retirer les dossards à DECATHLON Bouc Bel Air le 4 Mai 2019 de 10h à 18h (veille de l'épreuve).

Article 7 : Douches/ Vestiaires / Consigne

- Des douches et des vestiaires sont prévus pour les participants au complexe des Terres Blanches. Aucune surveillance n'est assurée par l'organisateur.
- Une consigne surveillée sera mise à disposition des coureurs. Les affaires devront être récupérées impérativement avant 12 h
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 8 : Les départs

Le départ de l'épreuve *La Boucle des jeunes* est à 9 h

Le départ des courses pédestres *La Boucle bel air* et *La Bouclette* est à 9 h 30

Le départ des épreuves se fait aux Terres Blanches et les courses sont chronométrées par Kms.



Article 9 : Information sur les épreuves

La circulation sera interrompue au passage des concurrents (sauf service d'ordre et officiels).

Le parcours est entièrement balisé. Les distances parcourues sont indiquées.

Les concurrents n'empruntent jamais plus de la moitié de la chaussée.

Article 10 : Les Ravitaillements

Des ravitaillements sont à la disposition des participants.

Le ravitaillement personnel est autorisé.

Article 11 : Sécurité et documents à fournir à l'organisateur

L'épreuve est encadrée par les organisateurs et les services officiels de sécurité.

La sécurité sanitaire sera assurée par un organisme spécialisé. L'organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile et décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur.

Chaque participant doit être muni d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course pédestre en compétition ou de sa licence (course à pied ou athlétisme).

Ce certificat sera demandé à l'inscription et conservé par l'organisateur pendant toute la durée de la manifestation.

Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs.

Article 12 : Garderie

Une garderie gratuite est mise à disposition pour les jeunes coureurs et pour les enfants des participants aux courses du jour.

Âge : 3 ans à 12 ans

Inscription obligatoire le jour de la course

Ouverture de la garderie : 9 h -12 h.

Article 13 : Le classement

Le classement est par catégorie et au général pour la Boucle Bel Air de 12,2 km et la Bouclette de 6 km.

Le classement se fait par course et par sexe en ce qui concerne la Boucle des jeunes.

Le port du dossard est obligatoire.

Les coureurs sans dossard sont considérés comme non-participants et ne peuvent donc être classés.



Article 14 : Les récompenses

Classements récompensés par des coupes, des médailles ou des lots.
Les tee-shirts seront offerts aux 500 premiers inscrits (toutes épreuves confondues)

Pour *La Boucle Bel Air (12,2 km)*
Les 3 premiers du scratch (femmes et hommes)
Les 3 premiers de chaque catégorie
La 1^{ère} Boucaine et le 1^{er} Boucain

Pour *La Bouclette (6 km)*
Les 3 premiers du scratch (femmes et hommes)
Les 3 premiers de chaque catégorie

Pour *La Boucle des Jeunes (1 km)*
Les 3 premiers du scratch (filles)
Les 3 premiers du scratch (garçons)

Pour *La Boucle des Jeunes (2 km)*
Les 3 premiers du scratch (filles)
Les 3 premiers du scratch (garçons)

Le challenge du nombre sera récompensé également ; 1^{er} club

ATTENTION : aucune récompense ne sera remise à l'intéressé s'il n'est pas présent, et une seule récompense sera attribuée par personne.
Aucune récompense ne peut être réclamée par quiconque après la remise des récompenses le jour de l'épreuve.

La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.



Bulletin d'inscription

- La Boucle Bel Air* (12,2 km)
- La Bouclette* (6 km)
- La Boucle des jeunes* (1 km)
- La Boucle des jeunes* (2 km)

N° de dossard

NOMPRENOM.....

Date de Naissance.....

Adresse :

CP.....Ville.....

CLUB

Téléphone :.....Mail.....

Certificat ou N° de licence :

Fédération :

Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription.

Signature

Cadre réservé aux organisateurs



AUTORISATION PARENTALE
pour les moins de 18 ans

Je soussigné(e).....
autorise mon fils– ma fille à participer à
l'épreuve :

- La Boucle Bel Air* (12,2 km)
- La Bouclette* (6 km)
- La Boucle des jeunes* (1 km)
- La Boucle des jeunes* (2 km)

et dégage les organisateurs de la responsabilité de tout incident physiologique immédiat et futur.

Date et Signature